Lan seyt de la République française une et
indivisible et le Trente floreal, par devant moi Charles
N.° 24 Gmoudier Président de ladministration Municipale du
Louis Ecarel Canton de la Garde Département du Var Georges Par
et Therese Claire Lartille et de loi du 10 fructidor an 6. Desfonds
Guieis Officier Public quant a la Celebration du Mariage
des Citoyens Dit Canton, Louis Comparans Voisin
Contractant Mariage de Citoyen Louis Ecarel Cultivateur
agé de dix neuf ans, fils Mineur et legitime
de Vincent Jomore Menager et de Marie de Mazy de la
Mourchon Dame Veuve, et Therese Claire Guieis
agée de dix sept ans, fille Majeure et legitime
de feu Jean antoine Menager et de Claire francoise
Pelegrin, tous Resident en Cette Commune dautre
part, Lesquels futurs Conjoints Citoyens accompagnés
des Citoyens Joseph Latty, Honoré Ditto, Thomas
Tripe et André Marin Tous Propriétaire en Cette
de leurs parens Commune de la Garde et agés de plus de vingt
respectifs ans ont Les autorisés les Dits futurs Conjoints Tous
Gerachou Demeurant au dit Mariage leurs Consentement
et approbation. Lecture faite en Presence des sus
Dits Temoins et de l'opitant Dudit de Publication,

de dit Mariage fait Par Affiche Publie dans la
Commune de la Garde en date du six du Courant
qu'il est Dit Par de Naissance du futur Portant
qu'il est né a la Garde le 17 fevrier Mil sept Cent
quatre vingt de Parens legitime, du Pere de la future
Constatant qu'elle est née a la Garde le 3 Mars Mil
sept Cent soixante huit aussi de Parens legitime
du l'opitant Dudit, en Date de la future.
Les Parties ayant de Nouveau Declarés Vouloir
Mutuel Consentement au dit Mariage j'ai Lu Moi
Dite quelle Prononcé au nom de la Loi que Louis
Ecarel et Therese Claire Guieis sont unis Par Mariage
legitime de tout quoi Jai Dressé le Present Acte
que Jai signé avec les Temoins et Les Epoux,
fait au Bureau Décadaire du Canton de la Garde le
jour mois et an que Dessus

Louis Ecarel — Latty — Marin
Charles Gmoudier — Thomas
Tripe
Gerachou

N.° 25 au Sept de la République Française une et
Antoine Jerray indivisible et le Dix Prairial, par devant Moi Charles
et Gmoudier Président de ladministration Municipale
Therese Claire du Canton de la Garde Département du Var
Fournier George